

Cher(e) sociétaire,

Depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons, le groupe SMA est à vos côtés. Nous nous sommes mobilisés pour vous permettre de poursuivre votre activité. C'est pourquoi nous avons pris des mesures exceptionnelles destinées à faciliter votre activité et plus généralement votre quotidien. Nous avons décidé d'ajuster vos cotisations pour certains contrats couvrant un risque qui par nature s'était réduit du fait de l'arrêt des chantiers. C'est le cas en automobile avec nos contrats VEHIPRO FLOTTE. Nous avons également pris des dispositions pour faciliter le paiement de vos échéances ou adapter vos contrats afin de répondre au mieux à cette situation inédite.

Aujourd'hui, après deux mois de confinement, l'activité économique reprend petit à petit. Nos commerciaux sont de retour sur le terrain pour vous accompagner dans le strict respect des gestes barrières et des mesures sanitaires. Naturellement, ils sont à votre écoute pour adapter les rendez-vous au mode de contact que vous souhaitez privilégier. Plus que jamais nous sommes à vos côtés avec une priorité, protéger votre santé comme celle de nos collaborateurs.

Gauthier Poppe, directeur commercial réseaux directs Vie et IARD et Agnès Antérion, directrice commerciale adjointe réseaux directs Vie et IARD

A titre plus personnel, je suis très honoré et très fier de rejoindre cette belle maison qu'est le groupe SMA pour prendre la direction commerciale des réseaux commerciaux Vie et IARD. Je sais ce que le groupe SMA a mis en œuvre pour garder le contact avec vous et vous accompagner pendant cette période si particulière. Je tenais à saluer les forces commerciales pour leur disponibilité, leur professionnalisme durant cette période si particulière et sais pouvoir compter sur eux pour vous accompagner dans la reprise.

Gauthier Poppe

DE RETOUR SUR LE TERRAIN EN TOUTE SÉCURITÉ ET DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Progressivement, nos forces commerciales sont de retour sur le terrain afin de répondre à l'ensemble de vos interrogations et de vos besoins.

Nos experts conseils SOCABAT sont là pour vous accompagner dans les rendez-vous d'expertise et apporter leurs savoir-faire et toute l'aide nécessaire dans la défense de vos intérêts.

Notre volonté est d'être à vos côtés pour la reprise de vos chantiers dans le respect des règles de sécurité et des gestes barrières. Nos collaborateurs ont été informés individuellement des préconisations sanitaires et ont reçu les consignes, les outils et les documents indispensables à la préparation de leurs rendez-vous. Les rendez-vous de clientèle seront adaptés à vos besoins et pourront se faire dans vos locaux ou à distance. Si vous souhaitez que le rendez-vous ait lieu dans vos locaux, votre interlocuteur SMA mettra en place, avec vous, les mesures nécessaires à la bonne tenue de la réunion et notamment le port d'un masque obligatoire pour chacun des participants et le respect d'une distance minimale d'1,50 m. Il pourra également vous être demandé de préparer les documents nécessaires à la réalisation du rendez-vous (CNI, Kbis, RIB...) et de les envoyer si possible par mail avant le rendez-vous.

Nos experts se rendront au lieu de rendez-vous en ayant pris toutes les mesures nécessaires pour respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Naturellement, si vous avez établi au sein de votre entreprise des préconisations spécifiques, nos commerciaux et nos experts s'y conformeront. Il vous suffira de leur transmettre, avant la tenue du rendez-vous, des éléments leur permettant de respecter les mesures en question.

Plus que jamais, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner avec une priorité, adopter des mesures protégeant votre santé et celle de nos collaborateurs.

DES INFORMATIONS UTILES POUR LA REPRISSE DE VOTRE ACTIVITÉ

Carte verte et certificat d'assurance : si vous avez imprimé ces documents sur papier libre en attendant de recevoir notre courrier, pensez à les récupérer et les mettre aux emplacements prévus dans le véhicule.

Contrôle technique : les pouvoirs publics ont donné des délais supplémentaires de 3 mois pour les véhicules légers et 15 jours pour les poids lourds et véhicules de transport en commun par rapport à la fin de validité du contrôle technique ; pensez dès maintenant à prendre un rendez-vous de visite ou de contre-visite.

Prévention : avant de reprendre un véhicule immobilisé depuis un certain temps quelques précautions s'imposent pour circuler en toute sécurité :

- vérifier la pression des pneus et leur usure ;
- vérifier les niveaux d'huile ;
- attention aux chargements trop importants et à l'arrimage des marchandises.

FIN DES ARRÊTS DE TRAVAIL DÉROGATOIRES COVID-19

Les pouvoirs publics ont mis fin le 30 avril au dispositif dérogatoire des arrêts de travail spécial COVID-19 pour les personnes vulnérables, les personnes vivant avec celles-ci et les personnes devant garder leur enfant.

Depuis le 1^{er} mai, vos salariés qui entraient dans ce dispositif dérogatoire doivent basculer dans le dispositif d'activité partielle s'ils ne peuvent pas reprendre leur travail.

Ce recours, non automatique, à l'activité partielle met fin à la prise en charge exceptionnelle qui avait pu être organisée au titre de votre contrat Garantie Arrêt de Travail par le groupe SMA.

Une fiche sur les arrêts de travail délivrés dans le cadre du COVID-19 est en ligne sur le site du ministère du travail : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrêt-travail-covid-19_2.pdf

Il vous appartient en tant qu'employeur de faire toutes les démarches auprès des organismes pour la mise en place de ces nouvelles dispositions dans un délai de 30 jours, notamment en déposant une demande d'activité partielle dans le système d'information du Ministère du Travail : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site AMELI.fr ou cliquer sur ce lien :

<https://www.ameli.fr/entreprise/actualites/arrets-de-travail-derogatoires-et-activite-partielle-qui-change-partir-du-1er-mai>

Pour répondre à vos éventuelles questions, vous pouvez contacter vos interlocuteurs habituels dont vous retrouverez les [coordonnées ici](#).

BASSE DES MARCHÉS FINANCIERS : LES ÉPARGNANTS INVESTISSENT SUR LES ACTIONS

Les Français ont été nombreux à profiter de la baisse de la Bourse pour investir sur les actions suite à la crise créée par la pandémie du Covid 19. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par l'AMF, l'Autorité des marchés financiers. Entre le 24 février et le 3 avril, 3,5 milliards d'euros ont ainsi été investis par des particuliers dans les actions de l'indice SBF 120. Le volume global des achats a été multiplié par 3 par rapport à une moyenne 2019.

SMAvie permet à ses sociétaires d'investir dans les actions via les unités de compte (UC)* de ses contrats d'assurance-vie et d'épargne-retraite (dont le nouveau PER, le Plan d'Épargne Retraite). Dans une perspective de long terme, cette période peut être mise à profit par les épargnants dont le profil d'investisseur et l'horizon de placement le permettent pour se positionner sur ces UC. Rappelons qu'il est alors important d'investir progressivement pour lisser son prix d'acquisition dans le temps. Il est donc conseillé d'effectuer des versements programmés ou d'utiliser des options d'arbitrage automatique. A ce titre, SMAvie propose les options "Investissement progressif" pour étaler ses achats dans le temps et "A Contrario" qui permet d'investir lorsque les marchés sont orientés à la baisse de façon significative. Avec l'appui du conseiller SMAvie vous investissez dans les supports d'investissement sélectionnés par les experts de SMA Gestion désignée meilleure société de gestion française en 2020 (secteur 16 à 25 fonds) par Eurofonds-Fundclass. La proximité du conseil SMAvie avec l'expertise des gestionnaires d'actifs du Groupe, voilà les bons atouts pour investir sur les marchés durant cette période.

*Les unités de compte sont des supports dont la valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers et présentant un risque de perte en capital.



Les coordonnées de vos conseillers SMABTP et SMAvie

Les coordonnées de vos contacts locaux | Accédez à votre service client en ligne |